

N°2017-10-01

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 octobre 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2017-10-00 à 07).

**Absents excusés :**

M. Luc WATTELLE, a donné pouvoir à Mme Nathalie JACQUEMET,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
Mme Amélie GOLKA, a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Dorothee BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
M. Alain NOURISSIER a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,  
M. Benoît DE SAINT-SERNIN a donné pouvoir à M. François SIMEONI,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,  
M. Michel BANCAL,  
M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Florence MELLOR,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 3 octobre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 11 octobre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre: Diverses opérations portant sur l'exercice budgétaire 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :**

- **pertes sur créances irrécouvrables : admissions en non-valeur et créances éteintes,**
- **décision modificative n° 2 (DM2),**
- **modification des crédits de paiement 2017 des autorisations de programme de subventions de surcharge foncière.**

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-5, L.5216-5, R.1617-24 et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2017-03-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 relative à la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-06-07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2017 approuvant la décision modificative n° 1 du budget 2017 de la communauté d'agglomération ;

Vu les états des pièces irrécouvrables transmises par le comptable public de la trésorerie de Versailles Municipale les 16 et 23 juin 2017 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 20 septembre 2017 ;

Il convient, par la présente délibération, d'effectuer diverses opérations portant sur l'exercice budgétaire 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur et créances éteintes,
- décision modificative n° 2 du budget,
- modification des crédits de paiement 2017 des autorisations de programme de subventions de surcharge foncière.

• **Pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur et créances éteintes.**

Le comptable public de la trésorerie de Versailles Municipale a fait parvenir à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc deux listes de titres de recettes qu'il n'a pu recouvrer et dont il demande l'admission en non-valeur pour un montant total de 2 057,77 € et l'extinction des créances pour 7 120,62 €.

➤ D'une part, l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées (personnes disparues, liquidation judiciaire, surendettement...). Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

Le montant de 2 057,77 € d'admissions en non-valeur, présenté par le comptable public, se compose de titres émis pour la redevance spéciale des déchets non ménagers pour un montant de 1 136,23 € et pour des droits de scolarité liés aux conservatoires pour un montant de 921,54 €.

Ces titres concernent les exercices budgétaires suivants :

- pour 2013 : 35,00 €,
- pour 2014 : 370,23 €,
- pour 2015 : 722,99 €,
- pour 2016 : 824,75 €
- pour 2017 : 104,80 €.

➤ D'autre part, les créances éteintes s'imposent à la collectivité suite à une procédure de surendettement, lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Le montant de 7 120,62 € concerne uniquement la redevance spéciale des déchets non ménagers pour les exercices budgétaires suivants :

- pour 2009 : 910,88 €,
- pour 2010 : 1 637,36 €,
- pour 2013 : 1 571,93 €,
- pour 2014 : 2 060,55 €,
- pour 2015 : 784,42 €,
- pour 2016 : 155,48 €.

Il revient au Conseil communautaire d'approuver ces mouvements comptables réglementaires.

• **Décision modificative n° 2 du budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de l'exercice 2017.**

Cette deuxième décision modificative de l'année est neutre sur l'exercice 2017 et consiste à transférer des crédits d'investissement d'un chapitre vers un autre.

Elle intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2017, par délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2017,
- de la décision modificative n° 1, par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2017.

Les modifications budgétaires se composent ainsi :

- vidéo-protection : ajout de 840 000 € supplémentaires au budget 2017 afin de terminer le marché de vidéo-protection. Ces crédits supplémentaires respectent la dotation fixée à 10 € par habitant par commune pour le déploiement de la tranche 2 de la vidéo-protection ;
- subventions de surcharge foncière : réduction de 840 000 € des crédits 2017. Il s'agit du stock de subventions de surcharge foncière attribuées entre 2007 et 2016 et votées en trois autorisations de programme. La faible consommation des crédits de paiement 2017 permet ce redéploiement de crédits. Les 840 000 € seront réinscrits au budget au cours des exercices 2018 à 2020. Le nouvel échéancier des crédits de paiement est expliqué au point suivant de cette délibération.

- circulations douces : ajout de 50 000 € supplémentaires au budget 2017 afin de financer le solde des travaux de la piste cyclable de la Plaine de Versailles sur la portion de Villepreux ;
- parking communautaire de la gare de Saint-Cyr : réduction de 50 000 € des crédits 2017. La prévision de la dépense des études de maîtrise d'œuvre inscrite au budget (230 000 €) peut être partiellement redéployée au vu de l'avancement du projet.

Le tableau ci-dessous retrace cet ajustement des crédits d'investissement 2017 :

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n° 2 du budget de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2017.

• **Modification des crédits de paiement 2017 des autorisations de programme de subventions de surcharge foncière.**

Le montant total des trois autorisations de programme des subventions de surcharge foncière est inchangé. Il s'agit des subventions attribuées aux bailleurs sociaux de 2007 à 2016 dont les décaissements s'étalent de 2015 à 2020. Aucune subvention nouvelle n'a été attribuée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil communautaire du 28 mars 2017 a voté l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement (CP) suivant :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2015+2016)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	171 165,60	1 400 000,00	750 000,00	176 886,40		2 498 052,00
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	3 381 873,60	850 000,00	162 696,01			4 394 569,61
2016-001	Subventions habitat attribuées en 2016	276 093,60	200 000,00	750 000,00	750 000,00	523 906,40	2 500 000,00
	<b>Sous-total CP subventions habitat</b>	<b>3 829 132,80</b>	<b>2 450 000,00</b>	<b>1 662 696,01</b>	<b>926 886,40</b>	<b>523 906,40</b>	<b>9 392 621,61</b>

Suite à la faible consommation des crédits 2017 au 1<sup>er</sup> septembre 2017, il est proposé au Conseil communautaire de voter ce nouvel échéancier des décaissements annuels (CP) :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2015+2016)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	171 165,60	900 000,00	750 000,00	500 000,00	176 886,40	2 498 052,00
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	3 381 873,60	490 000,00	360 000,00	162 696,01		4 394 569,61
2016-001	Subventions habitat attribuées en 2016	276 093,60	220 000,00	750 000,00	750 000,00	503 906,40	2 500 000,00
	<b>Sous-total CP subventions habitat</b>	<b>3 829 132,80</b>	<b>1 610 000,00</b>	<b>1 860 000,00</b>	<b>1 412 696,01</b>	<b>680 792,80</b>	<b>9 392 621,61</b>

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'admettre en non-valeur les titres liés à la redevance spéciale des déchets non ménagers et aux droits de scolarité des conservatoires, d'un montant total de 2 057,77 €, au titre des exercices budgétaires 2013 à 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'éteindre les créances liées à la redevance spéciale des déchets non ménagers, d'un montant total de 7 120,62 €, au titre des exercices 2009 à 2016 ;*
- 3) *d'imputer les dépenses au chapitre 65 : « autres charges de gestion courante », natures 6541 : « créances admises en non-valeur » et 6542 : « créances éteintes », sous-fonctions 311 « expression musicale, lyrique et chorégraphique », 812 : « collecte et traitement des ordures ménagères » ;*
- 4) *d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2017, tel que présenté dans la maquette réglementaire annexée jointe et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;*

SECTION D'INVESTISSEMENT						
				Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
Chapitre	Article	Fonction				
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versés</b>				<b>-840 000,00 €</b>		
204	20422	70	Subvention d'équipement versé aux personnes morales de droit privé	-840 000,00 €		Logement : réduction des crédits de paiement 2017 et rééchelonnement sur les exercices 2018-2020.
<b>Opération 110 : Vidéoprotection</b>				<b>840 000,00 €</b>		
110	2315	110	Installations en cours	840 000,00 €		Vidéoprotection : solde du marché.
<b>458118 : Opération sous mandat : Piste cyclable Plaine de Versailles partie Villepreux</b>				<b>50 000,00 €</b>		
4581	458118	822	Opération sous mandat : piste cyclable de Versailles partie Villepreux	50 000,00 €		Circulations douces : solde des travaux
<b>458105 : Opération sous mandat : Parking gare de Saint-Cyr</b>				<b>-50 000,00 €</b>		
4581	458105	822	Opération sous mandat : parking gare de Saint Cyr	-50 000,00 €		Parking communautaire : réduction des crédits prévus pour la maîtrise d'œuvre.

Il est précisé que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre ;

- 5) de modifier l'échéancier des crédits de paiement liés aux autorisations de programme n° 2015-001, 2015-002 et 2016-00 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en euros comme suit :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2015+2016)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	171 165,60	900 000,00	750 000,00	500 000,00	176 886,40	2 498 052,00
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	3 381 873,60	490 000,00	360 000,00	162 696,01		4 394 569,61
2016-001	Subventions habitat attribuées en 2016	276 093,60	220 000,00	750 000,00	750 000,00	503 906,40	2 500 000,00
	<b>Sous-total CP subventions habitat</b>	<b>3 829 132,80</b>	<b>1 610 000,00</b>	<b>1 860 000,00</b>	<b>1 412 696,01</b>	<b>680 792,80</b>	<b>9 392 621,61</b>

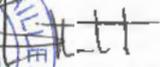
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 65  
 Nombre de pouvoirs : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix  
 est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
 (3 voix contre de Mme Brau, M. Buono-Blondel et M. Siméoni,  
 3 abstentions de M. Debain, Mme Duchon et M. de Saint-Sernin).

Pour le Président,  
 Par délégation,



  
**Olivier BERTHELOT**  
 Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-10-01

**Résumé de l'acte** : Diverses opérations portant sur l'exercice budgétaire 2017 de la communauté d...

**Date de décision** : 10/10/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.1. Decisions budgetaires

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 16/10/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20171010-2017-10-01-DE

### Pièces jointes :

2017-10-01 Divers opérations budgétaires 2017-DM2, pertes irrécouvrables, AP-CP.pdf

2017-10-01 annexe - Divers opérations budgétaires 2017-DM2 (...) - Pages de signature DM.pdf

2017-10-01 annexe - Divers opérations budgétaires 2017-DM2, pertes irrécouvrables, AP-CP.pdf

### Historique :

16/10/2017 12:03:28	Reçu	Armelle Salvador
16/10/2017 12:04:11	En cours de transmission	
16/10/2017 12:05:22	Transmis en Préfecture	
16/10/2017 12:10:22	Accusé de réception reçu	